



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. limitée
3 décembre 2011
Français
Original: anglais

Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Trente-cinquième session

Durban, 28 novembre-3 décembre 2011

Point 6 de l'ordre du jour

Recherche et observation systématique

Recherche et observation systématique

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné les observations formulées par les Parties au sujet du dialogue sur la recherche, y compris au sujet des activités en cours, des modalités connexes et des moyens de renforcer le dialogue¹.
2. À la lumière des progrès accomplis dans l'application de la décision 9/CP.11 et compte tenu du succès des activités exécutées au titre du dialogue sur la recherche consacré par le SBSTA à l'évolution des activités de recherche en rapport avec les besoins de la Convention, notamment l'atelier organisé parallèlement à la trente-quatrième session du SBSTA, le SBSTA est convenu que le dialogue sur la recherche devrait être poursuivi régulièrement, à sa trente-sixième session et au-delà.
3. Le SBSTA a encouragé les Parties, en particulier les pays en développement parties, et a invité les programmes et les organismes régionaux et internationaux qui participent à la recherche sur les changements climatiques à se servir du dialogue sur la recherche comme cadre pour:
 - a) Débattre des besoins de recherche concernant les changements climatiques et de renforcement des capacités lié à la recherche, en particulier ceux des pays en développement, afin de soutenir les activités exécutées au titre de la Convention;
 - b) Communiquer les résultats des recherches et les enseignements provenant d'activités menées par les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche qui intéressent la Convention.
4. Le SBSTA a invité les Parties à soumettre, avant une session du SBSTA au cours de laquelle aura lieu un dialogue sur la recherche, leurs observations sur les thèmes précis qui devront être examinés à la réunion consacrée au dialogue sur la recherche². À cet égard, le

¹ FCCC/SBSTA/2011/MISC.8 et Add.1.

² Conformément au calendrier fixé pour les communications des Parties qui devront être incluses dans un document de la série MISC présenté à cette session.

SBSTA a invité les Parties à soumettre, avant le 5 mars 2012, leurs observations pour le dialogue sur la recherche qui aura lieu parallèlement à la trente-sixième session du SBSTA.

5. Le SBSTA a invité les programmes et organismes régionaux et internationaux concernés de recherche sur les changements climatiques à soumettre, dans le contexte du dialogue sur la recherche, des communications contenant des informations sur les progrès de leurs activités intéressant la Convention, y compris, le cas échéant, par rapport à l'objectif global à long terme évoqué au paragraphe 4 de la décision 1/CP.16.

6. Le SBSTA a rappelé ses conclusions formulées à sa trente-quatrième session, au cours de laquelle il a prié le secrétariat, sous réserve que des ressources soient disponibles, de continuer de soutenir le dialogue sur la recherche, notamment en organisant de nouveaux ateliers, selon qu'il convient, en consultation périodique avec les programmes et organismes de recherche concernés, et avec l'accord du SBSTA. L'objectif de ces ateliers est de faciliter un examen approfondi des questions examinées dans le cadre du dialogue sur la recherche afin d'obtenir des informations à l'appui du processus de la Convention.

7. Le SBSTA a prié le secrétariat, sur la base des informations fournies par les programmes et organismes de recherche concernés et le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, d'améliorer encore la disponibilité et la visibilité des informations scientifiques ayant un rapport avec la Convention sur le site Web de la Convention, notamment au moyen de retransmissions sur le Web des travaux des ateliers organisés dans le cadre du dialogue sur la recherche.

8. Le SBSTA a invité les Parties et les programmes et organismes régionaux et internationaux de recherche sur les changements climatiques, y compris de recherche marine, à communiquer des données sur les aspects techniques et scientifiques des émissions par les sources, des absorptions par les puits et des réservoirs de tous les gaz à effet de serre, y compris des émissions et des absorptions liées aux écosystèmes côtiers et marins comme les mangroves, les marais salés intertidaux, les zones humides et les herbiers afin que puissent être déterminés et quantifiés les effets des activités humaines. Ces informations feraient l'objet de l'un des thèmes du prochain dialogue sur la recherche, compte tenu également des communications reçues conformément au paragraphe 4 ci-dessus. À sa trente-sixième session, le SBSTA pourra envisager s'il convient d'organiser un atelier pour procéder à un examen approfondi des thèmes retenus pour le dialogue sur la recherche. Le SBSTA a pris note des observations formulées par les Parties sur l'importance d'autres écosystèmes comprenant des réservoirs à forte teneur en carbone, en particulier les écosystèmes terrestres, par exemple les steppes, la toundra et les tourbières.

9. Le SBSTA a pris note des informations qui lui ont été communiquées par le secrétariat du Système mondial d'observation terrestre (SMOT)³ et a décidé d'examiner ces informations, avec les mises à jour éventuellement communiquées par le SMOT dans ce domaine, ainsi que les questions concernant le Système mondial d'observation du climat à sa trente-sixième session, lorsqu'il examinera les questions liées à l'observation systématique, conformément aux conclusions formulées par le SBSTA à sa trente-quatrième session⁴.

10. Le SBSTA a pris note avec satisfaction de la déclaration de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur les progrès accomplis en vue de la mise en place d'un cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Le SBSTA a reconnu que le CMSC constituait une initiative importante qui allait servir de base aux mesures scientifiques d'adaptation et aider les pays à faire face aux défis posés par la variabilité du climat et les changements climatiques.

³ FCCC/SBSTA/2011/MISC.14.

⁴ FCCC/SBSTA/2011/2, par. 56.

11. Le SBSTA a invité l'OMM à lui communiquer, à sa trente-septième session, des informations sur les conclusions de la session extraordinaire du Congrès météorologique mondial tenue en octobre 2012 sur la mise en œuvre du CMSC. Le SBSTA a également invité l'OMM à lui communiquer des informations, le cas échéant, sur les progrès de la mise en place du CMSC à ses futures sessions, à l'appui des travaux exécutés au titre de la Convention.

12. Le SBSTA a salué le rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat consacré à la gestion des risques de phénomènes extrêmes et de catastrophes pour les besoins de l'adaptation aux changements climatiques, notant l'importance des recherches et des observations systématiques qui ont permis l'établissement de ce rapport.

13. Le SBSTA a pris note des informations qui lui ont été communiquées par le secrétariat sur les incidences budgétaires estimatives de l'application des dispositions contenues dans ces conclusions. Il a demandé que les activités demandées du secrétariat dans ces conclusions soient exécutées sous réserve que des fonds soient disponibles.

14. Le SBSTA a décidé de recommander un projet de décision relatif au dialogue sur la recherche pour adoption par la Conférence des Parties à sa dix-septième session (pour le texte de la décision, voir le document FCCC/SBSTA/2011/27/Add.1).
